

**Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE**

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025**

**Le trois novembre deux mille vingt-cinq à 19h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT MAIRE**

Etaient présents : PICHOUX P. – BUAN J-M- DE LA VILLEON L.- JANVIER C. – (adjoints) – GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) – Mme BROUSSIN E.- Ms ALIX J.L.- SEVIN A.

Absents excusés : POLET V. – SIMON L.

Absents : Mmes MAURY A. – NOURRISSON I. – LEMEUX M. – M. MOUCHOUX-REBILLARD M.

Procurations :

Mme Polet Valérie a donné procuration à GLOAGUEN Frédéric

M. Simon Ludovic a donné procuration à BROUSSIN E.Emily

Secrétaire de séance : DE LA VILLEON Laure

Date de la convocation : 27/10/2025

**DELIB20251101**

**Secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la nomination de **Laure DE LA VILLEON, secrétaire** de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne **Laure DE LA VILLEON, secrétaire de séance.**

**DELIB20251102**

**TRAVAUX COMMERCE- LOGEMENT : AVENANT MOINS-VALUE N°6 LOT 1**

- Patrick PICHOUX, adjoint présente l'avenant n°6 au lot 1 gros-œuvre concernant des travaux en moins-value pour un montant de 3 314.74 € HT, correspondant à des travaux d'enduit extérieur – nettoyage- rejointoiement de cheminée en briques- caniveau à grilles caillebotis.  
Il est proposé de valider cet avenant au marché commerce-logement.  
Après délibération, le Conseil Municipal :
  - **Approuve l'avenant N° 6 en moins-value présenté pour le lot 1 de l'entreprise COREVA pour un montant HT de 3 314.74 €.**
  - **Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis et l'avenant présentés.**

Un panneau indiquant les différents partenaires financiers va être établi et posé sur le mur du commerce. Un devis de création va être demandé

**DELIB20251103**

**TRAVAUX REHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE ET VESTIAIRES :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle associative et des vestiaires du foot-ball, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante et plomb du bâtiment concerné.

Des devis ont été établis, il est proposé de retenir le moins-disant soit

Société A D X GROUPE de Château-Gontier pour un montant de 1225 €. HT, variable en fonction du nombre de prélèvements nécessaires.

Après délibération

Le conseil municipal approuve le devis présenté.

Autorise le Maire à missionner l'entreprise pour ces diagnostics.

Des devis sont en cours pour les missions contrôle technique, mission SPS et maîtrise d'œuvre fluides.

UN DEVIS MISSION SPS est arrivé pour 3520 €, en attente de devis comparatifs.

Point d'information sur les aléas des subventions des vestiaires salle associative.

M le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annonce de la suppression de la subvention 70 000 € par le Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Territorial. Les services du Département nous ont averti que l'accord de subvention était supprimé du fait des mesures d'économies engagées par le Département. Pascal PINAULT informe le Conseil qu'il interagit actuellement auprès du Département et de Rennes Métropole pour que cette subvention soit réinscrite. Des pourparlers sont en cours avec la commune de Romillé qui serait favorable à nous reverser 35000€ sur leur subvention accordée.

Travaux de sécurisation de la rue de Montmuran :

Des travaux de mise en place d'écluses afin de faire ralentir les véhicules sur le long de la rue de Montmuran vont être réalisés à compter du 23 novembre.

La mise en place de « ville à 30 » va également être positionnée en entrée d'agglomération.

Ces travaux de sécurisation font suite à des excès de vitesse constatés sur l'agglomération dangereux pour les riverains.

Une information sur les réseaux sociaux va être faite.

**DELIB20251104**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Patrick PICHOUX Adjoint expose :

Afin de permettre des écritures comptables, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits soit :

*Transfert frais d'étude (commerce/logement honoraires architecte) :*

Section d'investissement :

D-Chapitre 041- Compte 231 + 44 000 €

R- Chapitre 041- Compte 203 + 44 000 €

## Section de fonctionnement

D 681 Dotation aux comptes d'amortissement+ 2160 €

D 6419 atténuation de charges + 2160 €

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve la décision modificative ° 2 au budget 2025

Autorise le Maire à procéder à ces virements

### **DELIB20251105**

#### **« Appel à Manifester d'Intérêt AMI » Recyclage Immobilier :**

M le Maire présente l'appel à manifester d'intérêt relatif au « Recyclage immobilier- faire avec et mieux ensemble »

Cette opération proposée permettra d'accélérer la politique de recyclage immobilier du P.L.H. et atteindre l'objectif de 10% production de logements en recyclage sur l'ensemble du territoire métropolitain : transformation du bâti existant en logements, surélévations, changements de destination, remise sur le marché de logements vacants, rénovation...

Le service habitat sélectionnera une dizaine de projets innovants et reproductibles pour démontrer le potentiel de ce type d'opération. Un accompagnement technique sera assuré par Territoires Publics et le service Habitat de Rennes Métropole ainsi qu'un soutien financier pour les études nécessaires au recyclage immobilier (géotechniques, structurelles, architecturales etc.) d'un montant compris entre 25000 € et 40 000 €.

M le Maire propose de présenter le projet de l'ancienne boulangerie/bar au titre « recyclage immobilier » afin d'étudier le devenir de cette bâtisse.

Ce bâtiment situé en centre bourg est à réhabiliter, pourrait servir occasionnellement de lieu d'accueil pour showroom d'artisans locaux par exemple.

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide proposer le dossier de réhabilitation de l'ancienne boulangerie/bar actuellement vacante située en centre bourg.

### **DELIB20251106**

#### **CONVENTION RASED DE ROMILLE : renouvellement 2025-2028**

La convention relative à la répartition des frais de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) du secteur de Romillé a pris fin en décembre 2024. Une nouvelle convention est proposée, d'une durée de 4 ans soit du 1/01/2025 au 31/12/2028.

Les communes du secteur s'engagent à rembourser au RASED les dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux utilisés par le réseau au prorata des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de leur territoire (fournitures scolaires, documentation générale, fournitures, matériel, petit équipement, maintenance, fluides).

Après délibération, le conseil municipal

Approuve la convention RASED présentée pour une durée de 4 ans à compter du 1/01/2025 au 31/12/2028.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention présentée.

**DELIB202551107****ENQUETE PUBLIQUE PIG BREIZH « extension atelier porcin, la Caillebotière » :**

M le Maire expose l'enquête publique en cours concernant l'extension de l'atelier porcin situé au 9 la Caillebotière, et la mise à jour du plan d'épandage, soit en résumé :

- Construction d'une maternité neuve
- Aménagement de places post sevrage dans l'ancienne maternité
- Construction d'un engraissement neuf
- Construction d'un silo
- Effectifs projetés : 175 truies présentes, soit 525 animaux équivalents, 8 places cochettes en quarantaine soit 8 animaux équivalents 1500 places de porcs charcutiers, soit 1500 animaux équivalents- 900 places de post sevrage soit 180 animaux équivalents – 2213 animaux équivalents (soit + 699 PAE).

Le Conseil Municipal après délibération est appelé à se prononcer sur cette enquête publique.

Après délibération le Conseil Municipal :

Emet à l'unanimité des membres présents un avis favorable au projet d'extension de l'atelier porcin et de la mise à jour du plan d'épandage pour l'EARL PIG BREIZH.

**DELIB20251108****Club de la Bonne Humeur - subvention 2025**

M le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mars 2025 dernier une délibération a été prise pour l'attribution des subventions aux associations.

M le Maire propose d'attribuer 250 € de subvention au club de la Bonne Humeur, oublié dans la délibération précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer 250 € de subvention à l'association CLUB DE LA BONNE HUMEUR pour l'année 2025.

Donne pouvoir à M le Maire pour procéder au règlement de cette subvention

**DELIB20251109****DECLIC CONVENTION DE PARTENARIAT**

Patrick PICHOUX adjoint présente la convention de partenariat pour l'année 2026-2028 avec l'association DECLIC

Il propose de passer convention avec l'association sur les bases suivantes

Subvention de fonctionnement au titre de l'entretien des chemins de randonnées 3 500 € et de solliciter 850 heures de travail d'entretien des espaces verts soit 12 750 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve la convention avec l'association DECLIC en matière d'action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Autorise le Maire à signer la convention présentée auprès de l'association DECLIC

**DELIB20251110****TRAVAUX COMMERCE LOGEMENT – AVENANT N°2 LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES**

Patrick PICHOUX, Adjoint, présente l'avenant N° 2 du lot 5, menuiseries intérieures en moins-value pour 8 809.62 € HT correspondant à des travaux non exécutés : trappe de visite- façade de gaine- modification placards de chambres- escalier et devanture de façade

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant 2 au lot 5 – menuiseries intérieurs soit – 8 809.62 €

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant en moins-value présenté.

**BIODIVERSITE** : (voir lettre d'intention)

Un plan d'action initialement élaboré par Romillé pour le renforcement de la biodiversité locale, la commune s'inscrirait dans le prolongement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) réalisé par Romillé en 2022/2023, dont les objectifs étaient le renforcement des connaissances relatives à la biodiversité locale (habitat, espèces), la sensibilisation de la population et des acteurs communaux à cette question, et la définition des principaux enjeux locaux de préservation et de reconquête de la biodiversité communale. La commune s'associerait à Romillé et Langan pour mener des actions favorisant le maintien et/ou la reconstitution du bocage via , en particulier, la préservation et la valorisation du réseau des chemins de terre existants (incluant le projet « au fils de Pérouse », lauréat de l'appel à projet métropolitain en faveur de la transition écologique « nos lieux communs » etc.

En s'associant à ce plan d'actons nos 3 communes pourront s'appuyer sur les compétences d'un€ chargé de mission « biodiversité », dont le recrutement sera fait par la commune de Romillé, mais dont les missions de coordination seront mutualisées.

Une lettre d'intention va être adressée à la commune de Romillé confirmant l'association de la commune à ce plan

**Rapport annuel**

- Syndicat Départemental d'Energie : composé de 332 communes et 5 EPCI et de Rennes Métropole- créé en 1964- 79 agents répartis en 3 directions- budget 57.8 M€- 24 M€ investis sur les réseaux électriques.
- Rapport sur le prix de l'eau potable : 75 communes- 559 000 habitants- 250 171 abonnés – 46 (élu(es) comité syndical 18 élu(e)s bureau 65 agents  
Les rapports sont disponibles en mairie pour consultation.

**DELIB20251111**

**TRAVAUX COMMERCE- LOGEMENT : AVENANT MOINS-VALUE N°01 LOT 7 REVETEMENTS DE SOLS DURS**

- Patrick PICHOUX, adjoint présente l'avenant n°1 au lot 7 revêtements concernant des travaux en moins-value pour un montant de 665,00 HT, correspondant à des travaux de surface de faïence réduite.  
Il est proposé de valider cet avenant au marché commerce-logement.  
Après délibération, le Conseil Municipal :
  - **Approuve l'avenant N° 01 en moins-value présenté pour le lot 7 de l'entreprise A.T.R pour un montant HT de 665,00 € HT.**
  - **Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis et l'avenant présentés.**

**DELIB20251112****CONVENTION REPAS ENFANT « P.A.I. »**

Cécile JANVIER, adjointe présente la demande d'une famille dont l'enfant bénéficie d'un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) afin qu'il déjeune dans des conditions particulières à la cantine municipale.

Afin d'accompagner cet enfant qui aura son propre repas fourni par les parents, une convention est proposée avec la famille sur l'encadrement de l'enfant et le prix du repas particulier correspondant à 50% des charges de fonctionnement du service. Soit un prix unitaire de 2.20 € le repas.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

D'appliquer le tarif spécifique « enfant P.A.I. » de 2,20 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025

Autorise le Maire à signer la convention avec la famille concernée,

**DELIB20251113****CONTRAT DE MAINTNENANCE AIRES DE JEUX**

Frédéric GLOAGUEN, conseiller municipal présente la proposition de contrat de maintenance des aires de jeux fait par la société RECREACTION.

Le montant s'élève à 816 € par an

Le Conseil Municipal après délibération :

Valide la proposition de contrat de maintenance avec la société RECREACTION.

Autorise le Maire à signer le contrat présenté.

La tyrolienne a été démontée car elle n'était plus conforme et dangereuse, un devis de remplacement de cette structure va être établi par la société KAMPAN. De même du gravier manque sous la petite structure « pelleuse », un devis doit être demandé, la petite cabane a été réparée.

Un devis doit être demandé également indicatif d'aire de jeux obligatoire afin d'être en conformité avec le rapport DEKRA.

**QUESTIONS DIVERSES**

Prochaine réunion de Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Le Maire

Pascal PINAULT

la secrétaire de séance

Laure DE LA VILLEON